

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : **15**

Nombre
de Conseillers en
exercice : **14**

de Présents : **11**

de Votants : **11**

OBJET (28)
Tarifs cantine

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

4 juillet 2023

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

26 juin 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absents excusés : Vincent DEBEIR, Sophie DRUGMAN, Jean-Claude LEFEVRE,
Monsieur Dié CATTEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Tarifs cantine

La société Sobrie restauration, titulaire du marché de restauration scolaire, a annoncé une actualisation de ses tarifs à compter du 1er septembre 2023, selon la formule de révision légale.

	Anciens tarifs (TTC)	Nouveaux tarifs (TTC)
Repas maternel	2.55	2.70
Repas primaire	2.60	2.74
Repas adulte	3.10	3.28

La commission jeunesse, dans un souci de gestion des dépenses publiques propose une nouvelle grille tarifaire pour la rentrée scolaire 2023. Cette tarification garde le principe du repas à 1 € pour les tranches les plus basses (mesure subventionnée par l'Etat).

CANTINE SCOLAIRE et EXTRA SCOLAIRE				
TRESSINOIS :		EXTERIEURS :		
<i>- Résidents - Enfants d'agent - Enfants d'enseignant - Agents - Enseignants</i>		<i>Tous les autres</i>		
Cantines 1				
Quotient familial		0 à 1000	1001 à 1500	1501 et +
TRESSINOIS :	Maternelles	0.80€	3.25€	3.30€
	Elémentaires	1.00€	3.45€	3.55€
EXTERIEURS :	Maternelles	3.95€	4.10€	4.25€
	Elémentaires	4.25€	4.60€	4.65€
Aînés :		5.80€		

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents la nouvelle grille tarifaire qui sera appliquée dès le 1er septembre 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Dié CATTEAU

